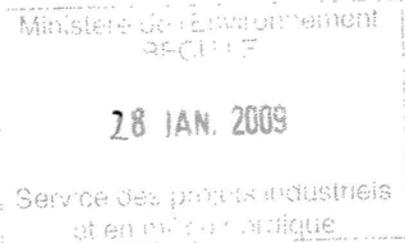


## Projet minier aurifère Canadian Malartic

	<b>Liste des requérants</b>
CR3.1	Corporation minière Osisko, Ville de Malartic et Groupe de consultation de la communauté de Malartic
CR3.2	L'Action boréale Abitibi-Témiscamingue (L'ABAT)
CR3.3	Comité de vigilance de Malartic
CR3.4	M <sup>me</sup> Johanne Bilodeau
CR3.5	M. Sergio Buscemi
CR3.6	Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!
CR3.7	M <sup>me</sup> Myriam Germain Sylvain
CR3.8	M. Yves Sylvain
CR3.9	M. Clément Bernard
CR3.10	L'Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL)
CR3.11	M <sup>me</sup> Annette Ayotte
CR3.12	Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
CR3.13	M. Robert Rousson
CR3.14	M. Jacques Saucier
CR3.15	M. André Morin
CR3.16	M. Gilles Lecomte
CR3.17	M <sup>me</sup> Nicole Kirouac
CR3.18	Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT)
CR3.19	M <sup>me</sup> Julie Charlebois et M. Pierre Routhier
CR3.20	Groupe Éco-citoyen de Rouyn-Noranda
CR3.21	La Maison de la famille de Malartic



Montréal, le 26 janvier 2009

Madame Line Beauchamp  
Ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande conjointe d'audiences publiques  
dans le cadre du projet minier Canadian Malartic  
de Corporation Minière Osisko**

Madame la ministre,

Par la présente, Corporation Minière Osisko, la Ville de Malartic ainsi que le Groupe de consultation de la communauté de Malartic demandent la tenue d'audiences publiques dans la ville de Malartic concernant le sujet cité en rubrique.

La tenue de ces audiences n'est que la suite logique du processus de consultation qui a été entrepris au tout début du développement du projet.

Nous souhaitons la tenue de ces audiences le plus tôt possible.

Espérant recevoir une réponse favorable à notre demande.

Acceptez nos salutations distinguées.

  
Sean Roosen, Président et Chef de la direction  
Corporation Minière Osisko

  
André Vézeau, Maire  
Ville de Malartic

  
Mariette Brassard, Présidente  
Groupe de consultation de la communauté de Malartic



L'ACTION BORÉALE  
ABITIBI-TÉMISCOMINGUE

C.P. 2121 \* Rouyn-Noranda \* QC \* J9X 5A5  
Téléphone : 819 762 4967 \* Télécopieur : 819 762 0543

Courriel : info@actionboreale.org  
Site Internet : www.actionboreale.org

Le 10 février 2008

Madame Line Beauchamp  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet: Requête pour la tenue d'Audiences publiques sur le projet Osisko de Malartic**

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 31.4 de la loi sur la qualité de l'environnement, nous demandons, par la présente, que des audiences publiques soient tenues pour évaluer le projet de la compagnie Osisko qui consiste en l'exploitation d'une mine à ciel ouvert dans la municipalité de Malartic.

#### Notre intérêt pour le projet

L'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT) se préoccupe depuis sa fondation des impacts environnementaux et sociaux des activités anthropiques sur le territoire boréal du Québec, en particulier dans la région (administrative) 08.

Nos inquiétudes proviennent principalement du fait que l'industrie et les politiciens locaux accordent une importance démesurée, pour ne pas dire exclusive, aux retombées économiques du développement et ce, au détriment des impacts à long terme des projets sur l'environnement et les populations locales.

#### Motifs de la requête

- Quels seraient les impacts du projet Osisko de Malartic sur la diminution substantielle et appréhendée du débit d'eau rejetée dans la rivière Piché, via le ruisseau Raymond ?
- Qu'advient-il de la fosse immense résultant de l'exploitation quand le projet sera terminé ?
- En quoi les garanties financières mises en fiducie par la compagnie Osisko assurent-elles la remise en état originelle du site de Malartic ?
- Comment peut-on garantir que cette fosse n'affectera pas le niveau et la qualité de la nappe phréatique ?
- En plus du déplacement de quelque 200 résidences avant la mise en œuvre du projet, quels seront les impacts de la mine à ciel ouvert sur la population locale pendant la durée de l'exploitation (bruit, horaire quotidien des activités, poussière, état des routes, etc.) ?

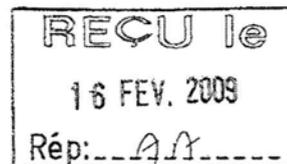
- L'acceptation d'un tel projet dans sa forme actuelle risqué d'être perçue comme un *free for all* pour les compagnies junior d'exploration minière, et de créer un précédent qui affectera l'ensemble du territoire.

Pour ces motifs et d'autres à venir, nous estimons qu'il est nécessaire que le BAPE tienne des Audiences publiques en région et que, pour faciliter la participation de tous les groupes et individus intéressés, elles soient rendues disponibles par vidéo conférence dans toutes les régions du Québec.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.



Henri Jacob Président  
Président



*Malartic, le 10 février 2009*

*Madame Line Beauchamp, ministre  
Cabinet de la ministre  
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec P. Québec  
G1R 5V7*

*Objet : demande d'audience publique dossier projet Osisko-Malartic*

*Madame la ministre,*

*La présente vous est adressée dans le but de réclamer la tenue d'audiences publiques sur le projet aurifère de la Cie Osisko d'une mine à ciel ouvert au sein même de notre municipalité soit Malartic.*

*Le Comité de vigilance est né dans la foulée de ce projet et il représente de très nombreux citoyens de Malartic touchés au tout premier rang par ce projet qui est sans précédent.*

*Le Comité de vigilance a suivi avec attention toutes les rencontres publiques de la Cie Osisko et a participé assidûment aux réunions du conseil municipal. Le comité a posé de très nombreuses questions sur plusieurs aspects du dossier qui préoccupent au plus haut point les citoyens. Plusieurs de nos questions et nos préoccupations sont restées sans réponse.*

*Le Comité de vigilance questionne sérieusement plusieurs aspects de l'impact humain et social dans la collectivité malarticoise d'un tel projet et qui n'apparaissent pas dans l'étude d'impact d'Osisko.*

- *Nous questionnons l'absence totale de sécurité financière donnée à la ville dans l'éventualité de non démarrage ou d'un arrêt ou d'une vente à une autre minière en cours de projet;*

- *Nous questionnons la légalité d'un tel déplacement massif de maisons et de cinq institutions patrimoniales sans l'obtention de permis d'exploitation.*
- *Nous questionnons les risques techniques et économiques du projet, nous questionnons tout comme les élus municipaux l'impact potentiel de la poussière, du bruit et des vibrations sur la qualité de vie des gens de Malartic.*

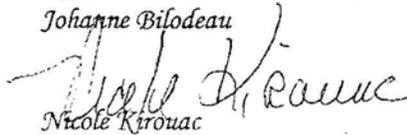
*En dernier lieu nous n'acceptons pas de vivre après le départ d'Osisko, dans tout au plus 15 ans, avec un trou inqualifiable. Nous voulons des scénarios de renflouement de la fosse afin de reprendre possession du terrain qui nous appartenait avant l'exploitation de la mine.*

*En terminant nous vous remercions de l'attention accordée à la présente et nous vous signalons évidemment souhaiter être entendu devant le Bape.*

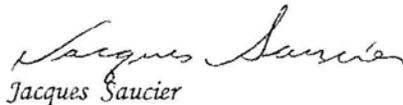
*Veillez agréer nos salutations respectueuses,*



*Johanne Bilodeau*



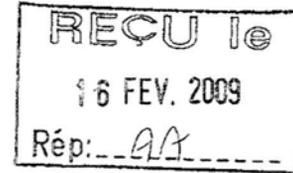
*Nicole Kirouac*



*Jacques Saucier*

*Pour le Comité de vigilance de Malartic*

Malartic, le 12 février 2009



Madame Line Beauchamp, ministre  
Cabinet de la ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**260**

**CR3.4**

Projet minier aurifère Canadian Malartic

MRC La Vallée-de-l'Or 6211-08-005

**Sujet : Demande d'audience publique projet Osisko Malartic**

Je me présente, Johanne Bilodeau. Je suis une résidente du quartier sud qui sera relocalisée dans le nouveau quartier.

Pour moi mon quartier fait partie du patrimoine de la ville, car j'ai la chance d'habiter depuis 28 ans sur une des premières rues de l'histoire de Malartic. Elle possède d'immenses arbres matures, les terrains sont très bien paysagés et comme nous sommes tous très fiers de notre environnement, c'est avec fierté que nous entretenons nos espaces. Ce qui fait qu'à nos yeux la rue Fournière est l'une des plus belles rues de la ville.

Quitter mon quartier me chagrine au plus haut point. Le faire pour donner un plus à ma ville me console un peu. Mais je trouve très difficile de le quitter avant d'avoir la certitude que la minière Osisko recevra les autorisations et les financements nécessaires pour opérer cette mine à ciel ouvert. Si jamais, le projet Osisko ne voyait le jour, on m'aura déracinée pour rien et on aura détruit un des plus vieux et des plus beaux quartier de la ville.

**Question : Comment la minière Osisko peut-elle se permettre la relocalisation de plusieurs maisons et institutions sans avoir reçu les autorisations nécessaires pour opérer son projet de mine à ciel ouvert?**

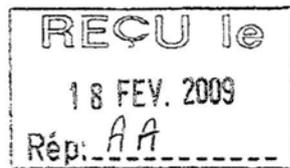
Une autre inquiétude que j'ai est le déplacement de la 117. Même si à ce jour M. Jean Iraca du ministère des Transports n'a reçu aucune demande officielle de la minière Osisko, il est compréhensible de croire qu'avec tous les travaux de forage qui se font des 2 cotés de la 117 qu'on puisse penser à un futur changement de cette route. Devenir une ville enclavée, non merci, pas pour moi. Je crois qu'il est important de penser aux pertes que ce changement pourrait entraîner pour la ville.

En conclusion le projet Osisko du point de vue rentabilité économique est un plus pour notre ville et notre région. Mais j'ose espérer que la même énergie sera déployée en ce qui concerne la protection de la santé publique de nos Malarticois et qu'un jour nous serons fiers et non honteux de ce que nous aurons laissé comme patrimoine à nos descendants.

Une qualité de vie respectueuse est synonyme de gens heureux dans une municipalité. Je me suis permise de vous faire part de mes inquiétudes en plus de la demande d'audience publique.



Johanne Bilodeau



MRC La Vallée-de-l'Or 6211-08-005

Malartic, Qc., 16 février 2009

Cabinet du Ministre  
Ministère du Développement Durable,  
de l'environnement et des Parcs  
Edifice Marie-Guyart  
675, Boulevard René-Levesque est, 30e étage  
Québec, Qc.  
G1R 5V7

Att: Mme Line BeauchampRe: Projet OSISKO - MALARTIC, Qc.

La présente est une requête pour être entendu  
lors des Audiences Publiques concernant plusieurs sujets,  
dont listes ci-jointes, afin d'avoir l'opportunité de rece-  
voir des réponses satisfaisantes par des experts.

Merci de votre Attention,

A handwritten signature in cursive script that reads "Sergio Buscemi".

Sergio Buscemi

Projet Osisko - Malartic, Qc.

Intervenant: Sergio Buscemi,

Malartic, Qc.

Question no: 1

L'effet des ondes de choc reliés au dynamitage a été documenté en regard des fondations des infrastructures et fondations situés à Malartic.

Cependant il nous semble important de s'assurer que ces ondes produites par du dynamitage plus violent en se rapprochant du lac Fournière nous inquiète au plus grand point.

Quels seront les effets à court, moyen et long terme sur les populations de poissons en période de fraie et le reste de l'année?

Le lac Fournière est un lac de "tête" qui se déverse dans le bassin de l'Harricana. Nous serions rassurés s'il y avait une étude d'impact de ces ondes sur l'habitat aquatique rattaché de près ou de loin au lac Fournière.

Aussi, ces ondes peuvent-elles rendre la glace plus fragile au début de sa formation en décembre, alors que les pêcheurs traditionnels de pêche sur glace installent leurs cabanes à pêche?

Signé:



Sergio Buscemi

Projet Osisko - Malartic, Qc.

Intervenant: Sergio Buscemi,

Malartic, Qc.

Question no: 2

La présentation du projet Osisko telle que présentée le 5 février 2009 au Club de Golf de Malartic ne semblait pas complet.

Il y a eu exploration intensive des lieux environnants le site de la vieille mine Barnat. Tout indique qu'il a des teneurs en or importantes.

Cependant la fosse présentée ne s'<sup>étend</sup>entend pas à ces sites pourtant presque aussi grand que la fosse prévue d'origine.

S'il y a du minerai à traiter, il doit faire partie de l'étude, ainsi que les résidus s'y rattachant.

Pouvons-nous avoir le portrait d'impact global du projet ainsi qu'une prévision réaliste de sites exploitables voisins dont le minerai serait traité à Malartic?

Signé:

  
Sergio Buscemi

Projet Osisko - Malartic, Qc.

Intervenant: Sergio Buscemi,

Malartic, Qc.

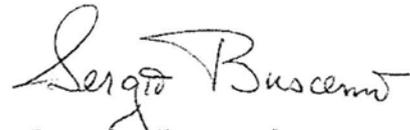
Question no: 3

Suite à la réponse des représentants d'OSISKO  
relatif aux déversements dans le ruisseau Raymond:

J'ai cru comprendre qu'il y aurait environ  
1.1 million de mètres cube d'eau en moins se déversant  
par ce ruisseau.

Cependant, le ruisseau Raymond alimente la  
rivière Piché qui est la "décharge" du lac Fournière. Si  
le niveau d'eau baisse près des rapides dits de la "Gold  
field" yaa-t-il possibilité de nuire aux déplacements des  
poissons entre le lac Fournière et la rivière Thompson ?

Signé:

  
Sergio Buscemi

Projet Osisko - Malartic, Qc.

Intervenant: Sergio Buscemi,

Malartic, Qué.

Question no: 4

Etant donné l'importance du chevalement existant de la "East Malartic" au niveau de l'histoire de Malartic et l'impossibilité de déplacer ce chevalement considéré par tous comme un monument

Serait-il possible de le recréer en format vraie grandeur, près du Musée Régional des Mines?

Ceci afin de perpétuer le souvenir des tragédies humaines dont le livre "East Malartic, 1947", par Gilles Massicote, relate les détails.

De plus, la ville de Malartic a depuis de nombreuses années investi dans l'orientation touristique. Le golf amputé et le camping rapproché de la ville présentent un déficit à cet égard. La bonification du Musée Minier par l'ajout de la réplique imposante du chevalement de la East Malartic pourrait surement compenser dans une certaine mesure.

Signé:



Sergio Buscemi

Projet Osisko – Malartic, Qc.

Intervenante : Andrée Boulay

Malartic, Qc.

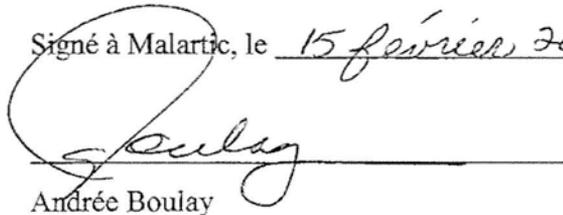
Question no : 5

Nous savons que, depuis plus d'un an, la compagnie Osisko s'est entendu avec plusieurs résidentes et résidents de Malartic concernant la relocalisation ou l'achat de leur maison, et ce, de gré à gré. Nous savons que ces négociations se sont effectuées sans que la compagnie Osisko ne détienne de permis d'exploitation. Nous savons que cette réalité a généré beaucoup de stress auprès de la population Malarticoise. Nous savons que cette réalité perturbe le tissu social de Malartic et n'est pas incluse dans l'étude d'impact présenté au B.A.P.E.

Ma question comporte deux volets :

Dans un premier temps, est-ce que nous avons le droit d'attendre que la compagnie Osisko détienne son permis d'exploitation avant de négocier une entente qui pourrait être la relocalisation ou la vente de notre propriété et, en second lieu, lorsque la compagnie Osisko détiendra son permis d'exploitation, aurons nous le droit de demander un délai raisonnable, soit septembre 2010, avant d'être exproprié?

Signé à Malartic, le 15 février 2009



Andrée Boulay

Mardi, 17 février 2009

MRC La Vallée-de-l'Or 6211-08-005

**Madame Line Beauchamp**

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique pour le projet minier aurifère Canadian Malartic**

Madame la Ministre,

Par la présente, la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* demande à ce que des audiences publiques soient tenues en bonne et due forme par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet de mine d'or à ciel ouvert d'Osisko à Malartic, en Abitibi-Témiscamingue.

**Justifications de la demande**

De part son envergure, du type d'exploitation proposée, ainsi que de ses conséquences potentielles pour la société et l'environnement, ce projet représente du jamais vu au Québec et mérite un examen public approfondi, transparent et impartial de la part du BAPE. Ce projet minier à ciel ouvert de type « fort tonnage faible teneur » constituerait un important précédent, et ce même en Abitibi-Témiscamingue, une région qui compte déjà plus de 100 mines de métaux à ce jour.

Il faut le rappeler, la compagnie minière Osisko propose d'extraire quelques 300 millions de mètres cube de roche directement du territoire de la municipalité de Malartic sur une période allant de 9 à 14 ans. Sur une base annuelle, le projet d'Osisko produirait à lui seul au moins 3 fois plus de résidus miniers que l'ensemble des 9 mines de la région en 2007<sup>1</sup>. Chaque jour, c'est plus de 120 000 tonnes de roches qui seront extraites à la dynamite et transportées par près de 600 voyages de camion, plus de 25 millions de litres d'eau qui seront utilisés à l'usine de traitement et près de 11 tonnes de cyanure qui serviront à la dissolution de l'or (en plus d'autres quantités importantes d'énergie et de produits chimiques nécessaires au traitement du minerai). Bien qu'Osisko propose de restaurer un ancien site minier abandonné, elle laissera néanmoins derrière elle à la fois une montagne de résidus miniers et un trou de 2 km de long, par 0,8 km de large et de 400 m de profondeur.

Somme toute, ce type de projet soulève de sérieuses questions quant à ses impacts potentiels pour la société et l'environnement : *L'ensemble des bénéfices potentiels en justifient-ils les impacts, les risques et les incertitudes résiduels pour les générations actuelles et celles à venir? A-t-on analysé tous les scénarios possibles pour la restauration de la fosse et des résidus miniers? Quels sont les impacts globaux de ce type de mine comparativement à une mine souterraine? Quels sont les risques et les conséquences pour les nappes phréatiques et les cours d'eau en aval du site minier? Quel est l'impact global sur le bassin versant? Quels sont les risques associés à l'utilisation de quantités importantes de cyanure? Quels sont les risques pour la santé humaine? Quels sont les impacts potentiels des poussières, du bruit et des vibrations sur la santé et la qualité de vie des citoyens? Quelles autres modèles ou expériences à travers le monde pourraient nous convaincre de la viabilité à long terme de ce type de développement pour*

<sup>1</sup> Ou au moins 2 fois plus de résidus miniers que l'ensemble des 16 mines de la région Abitibi-Témiscamingue/Matagami/Chibougamau. MRNF, 2008. « Annexe 1 : Localisation et production des mines et carrières au Québec », dans Rapport sur les activités d'exploration minière au Québec 2007 (DV 2008-01), p.65-80. [www.mrn.gouv.qc.ca/mines/publications/publications-rapports-2007.jsp](http://www.mrn.gouv.qc.ca/mines/publications/publications-rapports-2007.jsp).

*nos communautés et notre environnement? Voilà autant de questions qui préoccupent la coalition et qui demeurent toujours sans réponse claire.*

Aussi au centre des préoccupations de la coalition est le fait que l'entreprise Osisko a déjà débuté le déplacement des 200 résidences et des 5 institutions publiques du site, déplacement nécessaire à la réalisation de son projet, et ce, avant même que le projet n'ait été examiné par le BAPE et approuvé par le gouvernement, une grave anomalie à notre sens. *Est-ce que cela veut dire que n'importe quelle compagnie minière pourrait encore arriver, du jour au lendemain, dans n'importe quelle municipalité du Québec, puis répéter le même scénario en déplaçant une partie importante de la population avant même que toutes les études n'aient été complétées et que les autorisations n'aient été accordées? Selon les cadres réglementaires actuels, les gouvernements et les municipalités disposent-ils des droits et des pouvoirs nécessaires qui leur permettraient d'exiger d'attendre que toutes les études soient complétées et les autorisations obtenues avant de permettre le déplacement de leur population? Une meilleure compréhension de ces enjeux nous apparaît essentielle pour assurer la protection des droits des citoyens –dont le droit à un milieu de vie et un environnement sain.*

La coalition espère également qu'un examen public par le BAPE permettrait une meilleure compréhension des scénarios et des plans de restauration proposés actuellement par l'entreprise Osisko. *Il n'apparaît pas clair en ce moment qui de l'entreprise Osisko ou du gouvernement du Québec sera responsable pour la restauration et le suivi de l'ensemble du site minier une fois les opérations terminées? Il n'est pas clair non plus de qui en assumera les coûts et quelles garanties sont/seront mises en place?*

Enfin, étant donné l'envergure de ce projet et de ses impacts potentiels sur les systèmes hydriques environnants, *la coalition se demande également pourquoi l'étendue de l'étude d'impact ne se limite qu'à quelques kilomètres carrés, plutôt qu'à l'échelle du bassin versant (ou de sous-bassins versants), qui aurait été plus appropriée pour ce type de projet? Par ailleurs, étant donné l'utilisation d'explosifs et les impacts potentiels sur l'habitat du poisson et/ou sur les voies navigables (tous de compétences fédérales), la coalition se demande également pourquoi le projet d'Osisko ne fait pas l'objet d'un examen public conjoint provincial – fédéral? Une participation du fédéral aurait sans doute permis une participation publique davantage élargie et un accès à des expertises et des ressources financières supplémentaires pour les organismes participant à la révision du projet.*

### **Pour un processus du BAPE juste, équitable et efficient**

Le BAPE est l'un des outils démocratiques fondamentaux dont s'est doté le Québec il y a maintenant une trentaine d'années pour assurer une protection accrue de l'environnement, notamment en donnant l'occasion à des citoyens, à des experts et des organismes indépendants de se prononcer lors de la mise en place de projets de développement. Or, il semble que le BAPE ait dérivé peu à peu au fil des ans et fait maintenant l'objet de vives critiques. De plus en plus de citoyens et d'organismes reprochent au BAPE un manque croissant de transparence, parfois de rigueur et, surtout, d'ouverture à la prise en compte des besoins des citoyens et des organismes qui tentent de participer de façon effective à ce processus.

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* soulignait récemment dans une lettre à votre attention (10 février 2009) son mécontentement concernant votre « empressement » par rapport à la réalisation du mandat du BAPE pour le projet d'Osisko à Malartic. Nous vous indiquions également dans cette lettre –transmise également au président du BAPE– que nous souhaitions que le BAPE utilise pleinement ses quatre mois pour effectuer son travail et que la 1<sup>ère</sup> séance d'audience publique ne se tienne pas de façon précipitée au début mars, mais qu'elle ait plutôt lieu à la fin mars, afin de mieux laisser le temps aux organismes, aux experts et aux citoyens d'analyser l'étude d'impact qui fait plus de 2000 pages incluant l'ensemble des annexes et autres documents sectoriels.

Dans un communiqué de votre gouvernement daté du 13 février dernier, on nous informait que les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> séances d'audiences publiques pour ce projet auraient lieu dès le 11 mars et le 6 avril prochains. Cet échéancier devance par trois semaines celui que nous vous proposons.

Autrement dit, les deux séances d'audiences pour ce projet d'envergure historique seront terminées dès le premier mois du mandat du BAPE, laissant dès lors à ce dernier trois mois pour compléter son rapport alors que 2 mois auraient sans doute suffi. Il était en votre pouvoir et celui du président du BAPE de modifier l'échéancier des consultations publiques afin de faciliter et de promouvoir une meilleure participation citoyenne. Nous sommes donc encore une fois très déçus par le type de leadership que vous avez exercé jusqu'à maintenant sur cette question et réitérons deux des questions pour lesquelles nous n'avons toujours pas obtenu de réponse de votre part :

- Pourquoi avoir mandaté le BAPE dès le 2 mars, avant même la fin de la première période d'information de 45 jours prévue par la loi, et avant même d'avoir recueilli l'ensemble des demandes d'audience publique des différents organismes? La version de l'étude d'impact qui a été jugée complète et recevable par le MDDEP a été rendue publique le 26 janvier dernier; c'est sur cette version que s'appuieront les analyses des organismes et des experts indépendants.
- Quels sont les avantages pour les citoyens de Malartic ainsi que pour la population de la région et de l'ensemble du Québec à ce que la procédure du BAPE pour le projet d'Osisko soit accélérée ainsi (alors que 2011 est la date visée pour le début des travaux)? Étant donné l'envergure et la complexité du projet, n'aurait-il pas été plus souhaitable pour les citoyens et la population du Québec que la ministre utilise son pouvoir pour mandater le BAPE à une date ultérieure, par exemple à la fin mars ou au début d'avril?

Face à ces constats, la crédibilité et l'impartialité du BAPE dans le dossier du projet minier d'Osisko semblent déjà compromises. En conséquence, nous vous incitons fermement à prendre des actions immédiates pour rétablir la confiance des citoyens et de nos organismes envers cette institution publique. À ce titre, nous vous demandons :

1. De nous considérer comme un requérant d'audiences avec tous les droits que ce statut confère et ce, même si vous avez devancé cette étape (à la demande du promoteur, semble-t-il?).
2. De demander au président du BAPE et par-delà au président de la Commission d'examen de bien vouloir reporter les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> séances du BAPE d'un mois, si possible, sans pour autant modifier l'échéance finale du rapport de la Commission qui a jusqu'au 9 juillet pour le remettre;
3. Enfin, et surtout, de faire tout en votre pouvoir pour faciliter et promouvoir une participation effective des citoyens et des organismes lors de ces audiences publiques, notamment a) en rendant disponible une aide financière pour favoriser la participation des organismes à mission environnementale<sup>2</sup> et b) en rendant disponible un service de vidéoconférence interactif (ou *webcam*) permettant la participation à distance d'experts et/ou d'organismes qui ne pourront se déplacer lors des soirées d'audiences.

Merci de bien vouloir considérer cette demande avec tout le sérieux qu'elle mérite.  
Merci de votre attention,

Sincères salutations,

Les porte-parole de la Coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!*:

---

Henri Jacob

---

Ugo Lapointe

---

Christian Simard

---

<sup>2</sup> En suivant une formule similaire à celle qui avait été proposée pour les audiences publiques du projet hydroélectrique de la rivière Romaine : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/Infuseur/communiqu.asp?no=1444>.

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée d'une douzaine d'organismes représentant plusieurs milliers de membres au Québec. La coalition s'est donné pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de mieux harmoniser ses activités avec le milieu et de promouvoir de meilleures pratiques aux plans social et environnemental. Pour atteindre ces objectifs, la coalition juge essentiel de pouvoir engager et maintenir un dialogue constructif avec les différents intervenants du secteur minier québécois, le gouvernement du Québec, de même qu'avec les communautés et les citoyens qui sont directement affectés.

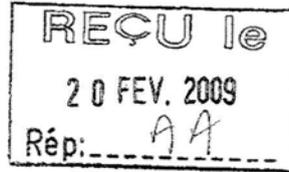
***Pour information :***

- Henri Jacob, Action boréale Abitibi-Témiscamingue [info@actionboreale.org](mailto:info@actionboreale.org)
- Ugo Lapointe, Forum de l'Institut des sciences de l'environnement
  
- Christian Simard, Nature Québec, [christian.simard@naturequebec.org](mailto:christian.simard@naturequebec.org)

Les membres de la Coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !* sont :

- Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT)
- Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides, comité uranium (APEHL)
- Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQEU)
- Comité vigilance Malartic (projet minier Osisko)
- Écojustice
- Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM
- MiningWatch Canada
- Mouvement Vert Mauricie
- Nature Québec
- Professionnels de la santé pour la survie mondiale
- Regroupement pour la surveillance du nucléaire
- Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
- Société pour la nature et les parcs du Canada – SNAP-Québec

**c.c.** Monsieur Pierre Renaud, Président du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec, [pierre.renaud@bape.gouv.qc.ca](mailto:pierre.renaud@bape.gouv.qc.ca)



Malartic, Québec, Canada  
Le 17 Février 2009

Bureau d'Audience  
Publique sur l'Environnement

Mon nom est Myriam Germain Sylvain je désire une audience publique et m'exprimer verbalement par des questions.

Je suis concernée par le projet de la minière Osisko parce que je suis native de Malartic et je compte vivre ici pour toujours. De plus, je suis résidente du quartier Sud. J'adorais mon milieu de vie, ma maison, mes arbres, mon voisinage, mais là c'est autre chose. Je ne reconnais plus la ville où j'ai grandi. Hélas mes racines sont enfouis sous la terre, là ou l'or est maîtresse. Je me demande aussi qu'elle sera l'avenir de notre ville étant donné que la minière la détruira et ensuite elle nous laissera sans rien... ceci est la méthode du capitaliste sauvage !! Je me pose aussi beaucoup de question concernant la loi des mines c'est-à-dire que je trouve aberrant le fait de laisser une minière saccager une ville sans permis d'exploitation, et ce n'est que le début. Tout cela pour notre maîtresse l'argent, l'humain est un être intelligent mais on se laisse dominer par des petits bouts de papier !? Avec toutes nos folies humaines, l'on a détruit l'équilibre biologique de la Terre, on le sait et l'on continue ! La minière Osisko qui se dit pour le développement durable devrait aussi prendre en considération l'égalité sociale puisque l'on dit que la croissance économique au Canada des 20 dernières années, a créé une marche encore plus grande entre riche et pauvre.

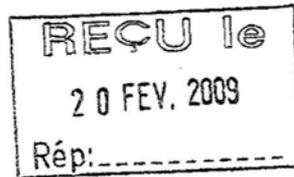
Les questions que je me pose.

Lorsque la mine fermera, dans un future indéterminé car l'or peut aussi bien descendre que montée, qu'adviendra-t-il de Malartic considérant que la 117 sera peut-être contournée, et que la ville sera une mono-industrielle ?

Est-ce que la minière Osisko compte avoir une entente de développement durable quelconque avec la municipalité pour pas que l'on soit une mono-industrielle et que les seuls gagnants dans toute cette histoire soit quelques hauts dirigeants et la compagnie ?

L'on payera convenablement les mineurs j'en conviens, cependant, pour la communauté par la suite car ce sera bien sûr des emplois pour quelques années, est-ce que la minière voudra payer pour l'enterrement de la fosse, la décontamination des sols et toute les procédures environnementales ? Chose que je trouverai normal vu qu'ils obtiennent beaucoup de financement de l'état.

*Myriam G. Sylvain*



Malartic, Québec, Canada  
Le 17 Février 2009

Bureau d' Audience  
Publique sur l'Environnement

Mon nom est Yves Sylvain je désire avoir une audience publique et m'exprimer verbalement par des questions.

Je suis concerné par le projet de la minière Osisko parce que j'habite le quartier Sud qui devra être relocalisé dans le quartier nord où la minière Osisko y joue un rôle d'entrepreneur immobilier. J'ai observé la relocalisation et cela m'a soulevé beaucoup d'inquiétudes pour les gens relocalisés et l'avenir de notre municipalité, car comme vous le savez il n'y a pas d'argent déposée en fidéicommiss ce qui pourrait entraîner la ville dans un gouffre financier si le projet n'a pas lieu. Cependant, si le ministère de l'environnement accepte se projet de mine à ciel ouvert parce que l'exploitation est moins coûteuse, on ouvre la porte pour les mines à faible teneur et gros volume pour tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Cela entraînerait un phénomène désastreux pour notre environnement, notre faune, nos paysages et les gens qui habitent ces secteurs. Je sais de quoi je parle, je viens de la région de Thetford Mines.

Mes questions sont les suivantes

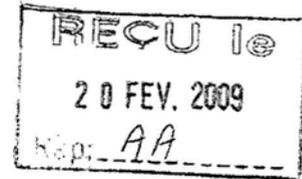
Dans le quartier nord il y a des sols argileux et je sais qu'il y a des précautions à prendre qui peuvent être recommandées par une étude sur la portance des sols fait par un ingénieur en géotechnique. Est-ce que cela à été fait ? Quelles sont les recommandations et ont-elles été appliquées ?

La minière Osisko a acheté 3 trous du club de golf de Malartic afin de réaliser son projet de relocalisation. Dans les années 1960, il n'y avait pas ou presque d'encadrement sur les engrais qu'on pouvait étendre... est-ce qu'il y a eu une étude de faite sur la contamination et quelles sont les conclusions ?

On parle que le minière Osisko va sortir 55 000 tonnes de minerai par jour, quels sont les impacts des dynamitages, du bruit, de la poussière, de la machinerie sur notre qualité de l'air, de l'eau, la vie des citoyens et de la faune ?

  
Signature

Malartic, le 17 février 2009



Madame Line Beauchamp, ministre  
Cabinet de la ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque est, 30e étage  
Québec P.Québec  
G1R 5V7

Objet : demande d'audience publique projet Osisko- Malartic

Madame la ministre

Je me présente Clément Bernard et mon épouse Jocelyne Ménard. Nous sommes Malarticois de souche mon épouse, moi et nos deux enfants. Ayant vu le développement de Malartic depuis plus de cinquante ans et habitant toujours le même quartier qui sera touché par ce projet et voir démanteler les institutions que nous avons fréquentées depuis notre enfance fait très mal. Ce sont nos souvenirs et c'est le cœur de notre ville qui va disparaître ( une école, un centre communautaire autrefois une école primaire, un centre de la petite enfance, un HLM pour personnes âgées et un CHSLD). Ces institutions ont comme voisins maintenant notre église, le musée minier et la bibliothèque municipale nouvellement construite, vous comprendrez sûrement Madame que ce que je vous décris c'est le cœur de notre ville.

Nous vous faisons part de nos inquiétudes vis-à-vis la minière. Nous demeurons à la limite de la zone touchée. Notre futur voisin sera la fosse à ciel ouvert c'est pourquoi nous nous posons plusieurs questions qui sont restées sans réponses rassurantes de la part d'Osisko.

Nous ne sommes pas prêts à accepter un projet de cet ampleur avant d'avoir reçu de vraies réponses et non pas des réponses évasives telles que, on va solutionner les dynamitages avec des amorces électroniques ou en installant des sismographes qui vont atténuer de beaucoup les vibrations. D'autres inquiétudes que nous voulons soulevées sont les gaz d'échappement de machineries industrielles et des dynamitages, les poussières et le bruit.

Et en dernier lieu, pourquoi et comment la compagnie a pu se déguiser en promoteur immobilier pour échapper à l'impact humain et social du projet qui est très important ?

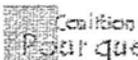
À votre première séance des audiences je voudrais être entendu par vos experts. Merci de votre compréhension.

Bien à vous

Clément Bernard *Clément Bernard.*

Jocelyne Ménard *Jocelyne Ménard*



Membre de la  Coalition **Pour que le Québec ait meilleure MINE!** et du  Réseau Québécois des Groupes Écologistes

Mardi, 17 février 2009

**Madame Line Beauchamp**

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Cabinet du ministre  
[line.beauchamp@mddep.gouv.qc.ca](mailto:line.beauchamp@mddep.gouv.qc.ca)

**Objet : Demande d'audience publique pour le projet minier aurifère Canadian Malartic**

Madame la Ministre,

Par la présente, l'Association de Protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (l'APEHL), membre de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* et du Réseau québécois des groupes écologistes demande à ce que des audiences publiques soient tenues en bonne et due forme par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet de mine d'or à ciel ouvert d'Osisko à Malartic, en Abitibi-Témiscamingue.

**Justifications de la demande**

Ce projet, de type « fort tonnage faible teneur », risque de créer un précédent pour d'autres projets, autant en Abitibi-Témiscamingue qu'ailleurs au Québec. De par le type d'exploitation proposée et des conséquences potentielles sur la société et l'environnement, ce projet représente du jamais vu au Québec et mérite un examen public approfondi, transparent et impartial de la part du BAPE.

En effet, Osisko propose d'extraire quelques 300 millions de mètres cube de roche directement du territoire de la municipalité de Malartic sur une période allant de 9 à 14 ans, laissant derrière elle à la fois une montagne de résidus miniers et un trou de 2 km de long, par 0,8 km de large et de 400 m de profondeur.

L'APEHL souhaite questionner le BAPE sur la pertinence en terme de développement durable pour une collectivité d'accepter ce type de projet à très large empreinte écologique alors que collectivement, nous devrions préconiser les projets miniers de type souterrains.

Tel que l'a souligné la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* dans sa demande au BAPE, ce projet soulève des questions relatives au déplacement des populations locales, aux risques de contamination des nappes phréatiques et des systèmes hydriques adjacents ainsi que questionnements relatifs à la restauration du site après usage. L'APEHL espère qu'un examen public par le BAPE permettrait une meilleure compréhension des scénarios possibles et des plans de restauration proposés actuellement par l'entreprise Osisko.

**Pour un processus du BAPE juste et équitable**

Le BAPE est l'un des outils démocratiques fondamentaux dont s'est doté le Québec il y a maintenant une trentaine d'années pour assurer une protection accrue de l'environnement, notamment en donnant l'occasion à des citoyens, à des experts et des organismes indépendants

de se prononcer lors de la mise en place de projets de développement. Or, il semble que le BAPE ait dérivé peu à peu au fil des ans et fait maintenant l'objet de vives critiques. De plus en plus de citoyens et d'organismes reprochent au BAPE un manque croissant de transparence, parfois de rigueur et, surtout, d'ouverture à la prise en compte des besoins des citoyens et des organismes qui tentent de participer de façon effective à ce processus.

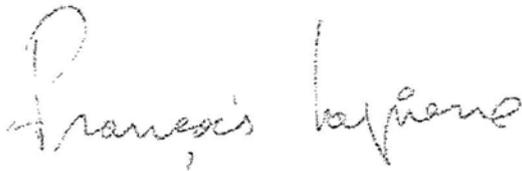
Face à ces constats, la crédibilité et l'impartialité du BAPE dans le dossier du projet minier d'Osisko semblent déjà compromises. En conséquence, nous vous demandons de prendre des actions immédiates pour rétablir la confiance des citoyens et de nos organismes envers cette institution publique, de faire tout en votre pouvoir pour faciliter et promouvoir une participation effective des citoyens et des organismes lors de ces audiences publiques, notamment en rendant disponible :

- une aide financière pour favoriser la participation des organismes à mission environnementale
- un service de vidéoconférence interactif (ou *webcam*) permettant la participation à distance d'experts et/ou d'organismes qui ne pourront se déplacer lors des soirées d'audiences.

Merci de bien vouloir considérer cette demande avec tout le sérieux qu'elle mérite.

Sincères salutations.

François Lapierre

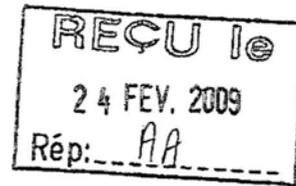


Porte-parole de l'Association de protection de l'Environnement des Hautes-Laurentides sur le dossier uranium, porte parole du Réseau Québécois des Groupes Écologiques sur le dossier mines et membre de la Coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !*  
[francois.lapierre@tlb.sympatico.ca](mailto:francois.lapierre@tlb.sympatico.ca)

c.c. Monsieur Pierre Renaud, Président du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec, [pierre.renaud@bape.gouv.qc.ca](mailto:pierre.renaud@bape.gouv.qc.ca) et aux critiques de l'opposition à l'Assemblée nationale suivants: [eaboucher-john@assnat.qc.ca](mailto:eaboucher-john@assnat.qc.ca), [smckay-asso@assnat.qc.ca](mailto:smckay-asso@assnat.qc.ca), [avilleneuve-berh@assnat.qc.ca](mailto:avilleneuve-berh@assnat.qc.ca), [akhadir-merc@assnat.qc.ca](mailto:akhadir-merc@assnat.qc.ca) et au député de Labelle monsieur Sylvain Pagé, [spage@assnat.qc.ca](mailto:spage@assnat.qc.ca)

"L'Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) est un organisme à buts non lucratifs, qui depuis 1989, œuvre dans le secteur environnemental et dont *la mission* est de promouvoir une saine utilisation des ressources, de sensibiliser et d'informer les citoyens et les dirigeants à des actions qui respectent l'équilibre des écosystèmes afin de contribuer à la conservation et à la régénération des ressources et ainsi favoriser une meilleure qualité de vie et ne pas compromettre la possibilité aux générations futures de répondre à leurs besoins. »

En avril 2008 l'APEHL a déposé un mémoire de demande de moratoire contre l'exploration et l'exploitation de l'uranium au Québec auprès de votre ministère.



Malartic, le 18 février . 2009

Cabinet de la ministre  
 Mme Lyne Beauchamps  
 Ministère du Développement durable  
 de l'environnement et des Parcs  
 Édifice Marie - Guyart  
 675 Boulevard René Levesques Est  
 30<sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1R5V7

Objet : audiences publiques.

Madame la ministre,

Nous nous présentons :

M. Yvan Grudel et Mme Annette Ayotte  
 citoyens de la municipalité de Malartic

Nous résidons ici depuis vingt-cinq ans  
 et nous avons élevé notre famille

Nous sommes directement touchés par le  
 projet Minier aurifère Canadian Malartic  
 par la Corporation minière Osisko comme  
 résidents du quartier Sud.

Nous aimerions être entendus lors des audiences publiques du Bape.

La raison est pour vous faire part de nos inquiétudes et questionnements, qui nous préoccupent et espérons avoir des réponses d'experts qui soient indépendants et non reliés à la Corporation Minière Osisko.

Nous nous questionnons dans un premier temps sur le fait que le démenagement forcé de plus de 200 maisons et de 5 institutions publiques, n'est pas été pris en considération dans l'étude d'impact. Comment une minière a pu morceler notre quartier sans détenir de permis d'exploitation.

A cause des positions que nous avons prises face à d'autres personnes de la communauté, divergences d'opinions, le climat social est très détérioré. Compte tenu du climat actuel, nous songeons sérieusement à quitter la municipalité de Malartic.

Nous avons assisté à la soirée d'information  
du Bape le 5 février 2009  
Nous n'avons pas été du tout rassurés  
sur l'environnement.

La question de l'eau demeure entière les eskers  
étant des lieux très spéciaux et délicats;  
nous avons lu des articles sur le sujet  
et le peu de connaissance encore que  
le milieu en a, nous pose encore plus  
de questions à leur endroit.

Comme la possibilité que les eaux de ruisselle-  
ment puissent lors de pluie abondante, ou  
d'arrosage pour limiter la poussière, ou autre  
puissent nuire à leur qualité exceptionnelle.

Le parc à résidu minier nous interpelle en  
particulier, nous aimerions avoir une preuve  
que les contaminants du dessous de la membrane  
et du dessus, ne viendront pas tout au long  
du processus pendant, et après le départ,  
contaminer l'eau de nos rivières et notre  
eau potable.

La question des vibrations ne nous rassure  
pas non plus; même si il y a des sym-  
graphes installés ça ne palie pas au problè-  
me, mais ne fait que l'enregistrer.

Les inconvénients qui en découleront, seront  
de quel ordre;

pour les résidents immédiats et ceux plus éloignés ?  
assurances, prix, coût social ect.

La question de la poussière, particules qui nuisent à la santé respiratoire nous questionne également. Qui est-ce qui s'y retrouveras dans ces particules ?

Quel est le rôle de la santé publique en ce domaine ?

Nous aimerions aussi que le renflouement de la fosse soit pris en considération, car à notre avis c'est une très large et très longue empreinte dans l'environnement, qui n'est pas désirable pour les générations futures.

Nous demandons que les directeurs régionaux de l'Abetibi Témiscamingue, touché par le projet Osisko à Malartic soient présent lors de l'audience du 11 mars 2009, pour que l'on puisse avoir des réponses à nos questions.

Également un responsable de la Commission scolaire de l'Or et des Bois, ainsi qu'un responsable du centre des services sociaux et de santé de la Vallée de l'Or.

Merci de votre attention.

Yvon Fudel

Quintette Aeyatte.

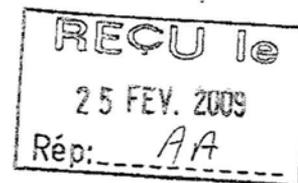


260

CR3.12

Projet minier aurifère Canadian Malartic

MRC La Vallée-de-l'Or 6211-08-005



Le lundi 23 février 2009

Madame Line Beauchamp, ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'une audience publique pour le projet de la Corporation minière Osisko à Malartic**

Madame la Ministre,

Par la présente, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) dépose une demande pour la tenue d'une audience publique concernant le projet de la Corporation minière Osisko à Malartic en Abitibi-Témiscamingue.

Une audience publique nous apparaît essentielle compte tenu de l'ampleur du projet (quantité de minéral extrait par jour, dimensions et profondeur de la fosse, consommation d'eau et d'énergie) et de sa proximité d'une zone habitée.

Le CREAT souhaite que le BAPE analyse certaines de ses préoccupations, mentionnées ci-dessous, au cours de l'audience :

- 1) Le projet connexe de relocalisation des bâtiments résidentiels et institutionnels situés à l'emplacement de la future fosse à ciel ouvert. Bien que le déménagement ait débuté et qu'il ait été très peu abordé dans l'étude d'impacts, nous jugeons essentiel que le BAPE en fasse une analyse approfondie, car des impacts sociaux majeurs en découlent.

Tournez SVP

26, rue Mgr Rhéaume Est, bureau 101  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5  
Tél. : 819 762-5770 / Télécopieur : 819 762-5760  
Courriel : info@creat08.ca / Site Internet : www.creat08.ca



Cette lettre est imprimée sur du papier composé à 100 % de fibres recyclées postconsommation.

**ICI N  
RECYCLE !**

ENGAGEMENT / MISE EN ŒUVRE / PÉRENNITÉ

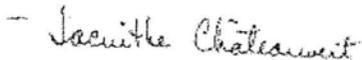
Madame Line Beauchamp, ministre  
MDDEP

Le lundi 23 février 2009

- 2) Les impacts du bruit, des vibrations et de l'émission de poussière.
- 3) La gestion de l'eau dans le processus industriel, la gestion des effluents et la disponibilité en eau potable pour les résidents de Malartic.
- 4) La gestion des résidus miniers et des haldes à stériles.
- 5) La stabilité (chimique et physique) à long terme des résidus miniers et des haldes à stériles.
- 6) Le renflouement de la fosse et le processus de fermeture du site (plans de restauration et travaux de réhabilitation des résidus miniers et des haldes à stériles).
- 7) La constitution d'un fonds de restauration.

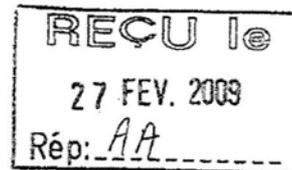
Nous croyons que la tenue d'une audience publique sera une occasion privilégiée de participation citoyenne puisque peu de projets miniers ont, jusqu'à ce jour, fait l'objet d'audiences publiques au Québec.

En espérant que vous donnerez suite à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.



Jacinthe Châteauevert  
Présidente

Malartic 23 février 2009



Madame Line Beauchamp ministre  
Cabinet de la Ministre  
Ministère du Développement Durable, de l'environnement  
et des Parcs  
Edifice Marie-Guyart  
675 boulevard René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec  
G1R 5V7

Objet: demande de participation à l'audience publique  
dans le dossier projet Osisko Malartic

Madame la Ministre,

Je suis résident dans le quartier touché par Osisko; l'expropriation de ma propriété dans laquelle je suis né, me cause un stress psychologique que je n'avais jamais espéré vivre. En effet, malgré les meilleures intentions, rien ne pourra remplacer l'environnement exceptionnel dont je jouis dans mon quartier dans la maison paternelle.

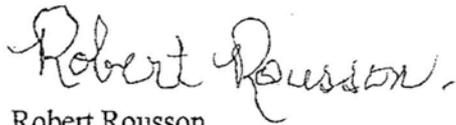
De plus, je suis fortement préoccupé par l'impact brutal qu'aura l'exploitation de la plus grosse mine à ciel ouvert au Canada en PLEIN COEUR DE LA VILLE DE MALARTIC. En tenant compte de mes expériences passées, je redoute le désastre écologique sans précédent qui résultera de cette exploitation, et en particulier:

- la qualité de l'air affectée par le forage, le dynamitage, le broyage, le concassage et le transport du minerai d'une teneur MOYENNE en silice
- les bruits et les vibrations causés par le gigantisme des opérations
- les dangers de déversements et d'accidents malencontreux dans la manipulation de cyanure ou de déchets contaminés ou des explosifs

- l'absence de lois et de législation assurant la restauration du site et le dépôt en garantie des sommes nécessaires à cet effet

En terminant, je désire vous signaler que je veux être entendu devant le Bape afin de discuter des mesures qui permettraient la protection de tous les citoyens actuels et futurs directement affectés par ce projet de développement dit DURABLE.

Veuillez agréer mes salutations respectueuses,

A handwritten signature in black ink that reads "Robert Rousson". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping tail on the final letter.

Robert Rousson

Mardi, 24 février 2009

**Madame Line Beauchamp**

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Cabinet du ministre  
[line.beauchamp@mddep.gouv.qc.ca](mailto:line.beauchamp@mddep.gouv.qc.ca)

**Objet : Demande d'audience publique pour le projet minier aurifère Canadian Malartic**

Madame la Ministre,

Par la présente, je demande à ce que des audiences publiques soient tenues en bonne et due forme par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet de mine d'or à ciel ouvert d'Osisko à Malartic, en Abitibi-Témiscamingue.

**Justifications de la demande**

Je suis membre fondateur du Comité de vigilance de Malartic qui a été créé pour questionner nos élus municipaux et la corporation minière Osisko sur les impacts humains, environnementaux et sociaux de ce méga projet de mine à ciel ouvert en pleine zone urbaine.

Plusieurs citoyens de Malartic manifestent une grande inquiétude au niveau de leur environnement respectif : atteinte à la qualité de l'air dû aux poussières, risque de contamination du réseau hydrique souterrain, vibrations du sol dû aux dynamitages, bruits constants des méga camions et j'en passe; toutes ces craintes ressortent régulièrement lorsque les malarticois discutent de ce projet minier.

Nous ne comprenons toujours pas pourquoi la corporation minière Osisko a pu obtenir l'autorisation de déménager tout un quartier, 170 résidences et 4 institutions publiques, et ce, avec l'accord des élus municipaux, sans que la population malarticoise soit impliquée dans cette décision majeure qui la concerne directement.

Afin de faciliter et promouvoir une participation effective des citoyens et des organismes lors de ces audiences publiques, notamment en rendant disponible :

- une aide financière au Comité de vigilance de Malartic pour inviter des experts indépendants aux audiences du BAPE
- un service de vidéoconférence interactif (ou *webcam*) permettant la participation à distance d'experts et/ou d'organismes qui ne pourront se déplacer lors des soirées d'audiences.
- Que **les audiences se déroulent à l'auditorium du Centre communautaire** (ancienne école Renaud) pour des raisons techniques (son, accès internet pour vidéoconférence et confort de la salle) au lieu du sous-sol de l'église où l'on ne retrouve pas ses spécifications techniques.

Merci de l'attention que vous porterez à cette demande,

Sincères salutations,

Jacques Saucier  
Citoyen désirant un véritable développement viable

c.c. Monsieur Pierre Renaud, Président du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec, [pierre.renaud@bape.gouv.qc.ca](mailto:pierre.renaud@bape.gouv.qc.ca) et aux critiques de l'opposition à l'Assemblée nationale suivants: [eaboucher-john@assnat.qc.ca](mailto:eaboucher-john@assnat.qc.ca), [smckay-asso@assnat.qc.ca](mailto:smckay-asso@assnat.qc.ca), [avilleneuve-berh@assnat.qc.ca](mailto:avilleneuve-berh@assnat.qc.ca), [akhadir-merc@assnat.qc.ca](mailto:akhadir-merc@assnat.qc.ca)

Mercredi, 25 février 2009

**Madame Line Beauchamp**

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Cabinet du ministre

line.beauchamp@mddep.gouv.qc.ca

**Objet : Demande d'audience publique pour le projet minier aurifère Canadian Malartic de la corporation minière OSISKO**

Madame la Ministre,

Par la présente, le Forum de l'institut des sciences de l'environnement de l'UQAM (FISE) demande que des audiences publiques soient tenues par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet de mine d'or à faible teneur fort tonnage de la corporation minière OSIKOS à Malartic en Abitibi-Témiscamingue.

**Motivation de la demande :**

Suite à la lecture de la très volumineuse étude d'impact en environnement (ÉIE) du projet Canadian Malartic, différents points nous ont apparu comme très étonnants, voire préoccupants. Premièrement, l'emplacement du projet proposé et la nécessité de déplacer près de 200 résidences et 5 institutions publiques nous amènent à nous poser différentes questions :

- Quels seront les impacts du déplacement du centre urbain de Malartic vers le nord ?
- Comment réagira la population ? Quels seront les impacts sur le bien-être, sur la santé mentale, sur les relations entre citoyens de cette modification du territoire et des habitudes de vie ?
- Pourquoi l'un des principaux impacts du projet ne fait pas partie de l'ÉIE ? Quelles sont les implications pour la collectivité de Malartic de ne pas étudier cet impact lors des audiences du BAPE ?
- Etc.

Deuxièmement, la taille du projet minier à ciel ouvert de Malartic, qui génère notamment plus de résidus miniers que les 12 mines d'or actuellement en opérations au Québec, nous interpelle :

- Quels seront les risques et quels sont les incertitudes de la pollution atmosphérique causée notamment par le dynamitage, le transport et le procédé de traitement, sur la santé publique et sur le milieu environnant ?
  - Quels sont les risques potentiels de l'utilisation de produits dangereux et toxiques, par exemple, les risques associés à l'utilisation et à l'exposition au cyanure ?
- Les explosions auront des impacts possibles tant sur le milieu de vie que sur les bâtiments, comment pouvons-nous nous assurer que la propagation des ondes n'aura pas d'impacts majeurs sur la collectivité située à moins de 200 mètres ?
- Est-ce que la zone tampon est suffisamment grande pour protéger le milieu ?

- Quels impacts la quantité d'eau utilisée pour les procédés de traitement, l'arrosage des chemins, etc., aura sur la nappe phréatique, sur l'alimentation en eau pour le milieu et sur la qualité de celle-ci ? Est-ce qu'il y aura un suivi de l'eau souterraine ?
- Quels seront les impacts à court, moyen et long terme (notamment suite à la fermeture de la mine et à la gestion du bassin de polissage) pour le ruisseau Raymond, la rivière Piché, etc. ?
- Pourquoi l'ÉIE ne couvre pas la totalité du bassin versant, mais seulement une partie restreinte du territoire ?
- Etc.

Troisièmement, le manque d'information sur la fermeture du projet ne nous permet pas de nous en faire une opinion.

- Pourquoi OSISKO a-t-elle choisi l'envoyage naturel de la fosse ? Est-ce que toutes les études techniques et économiques ont été faites afin de démontrer qu'il n'était pas possible ou rentable de renflouer la fosse avec des résidus solides ?
- Qu'advient-il du bassin de polissage après la fermeture ? Sa taille nous préoccupe.
- Etc.

Quatrièmement, il nous apparaît que différents projets connexes devraient être discutés lors des audiences du BAPE. Par exemple :

- Est-ce qu'un comité de suivi environnemental sera mis sur pied ? Par qui, comment, d'où proviendra leur ressource financière et quel sera son rôle ?
- Où seront situées les deux nouvelles lignes électriques (une pour alimenter OSISKO et l'autre pour alimenter le nouveau quartier) ?
- Quels seront les impacts de ces nouvelles lignes à haute tension 120KV sur la population et quelle quantité d'électricité OSISKO prévoit-elle consommer ?
- Quelle est l'entente entre OSISKO et le MRNF concernant la fermeture de l'ancien passif environnemental de la East Malartic ?
- Etc.

C'est quelques exemples de préoccupations que nous soulevons, et dont nous ne possédons pas l'information nécessaire à leur compréhension, justifie notre demande d'audience conforme au processus du BAPE. De plus, afin d'avoir réponse à nos questions et de faciliter le travail des citoyens experts de Malartic et des organismes régionaux et provinciaux, nous vous adressons 6 demandes :

1. Que les organismes et groupes environnementaux, comme lors de la Romaine, disposent de ressources financières pour faciliter leur participation.
2. Que le BAPE dispose d'appareils audio-vidéo ou de webcam pour faciliter la participation de gens de l'extérieur. Nous savons notamment que l'église de Malartic ne dispose pas du matériel adéquat. C'est pourquoi nous vous demandons de voir à ce que l'église soit équipée de tel matériel ou encore de déménager la séance d'information à l'école primaire de Malartic (cette dernière dispose de cet équipement).

3. Que le Bape utilise pleinement les 4 mois qui lui sont alloués à partir du 2 mars pour mener son travail. Par conséquent, ne pas précipiter la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> séance d'audience publique et les tenir plutôt vers la fin mars et vers la fin avril respectivement.
4. Qu'un document de **vulgarisation** des quelque 2000 pages de l'ÉIE soit réalisé, afin que les citoyens qui ne connaissent pas les termes techniques ou encore ce que signifient, par exemple, des ppm prennent pleinement connaissance du projet.
5. Avoir des experts indépendants qui pourront répondre aux questions précédentes, mais également qualifiés dans les domaines suivants :
  - i. Sciences du sol et de l'eau
  - ii. Sciences de l'air, du son et des vibrations
  - iii. Sciences biologiques
  - iv. « Sciences minières »
  - v. « Sciences des études d'impact sur l'environnement »
  - vi. Éthique environnementale
  - vii. Viabilité, santé et qualité de vie des collectivités
  - viii. Dimensions sociale et environnementale du développement minier (nous recommandons Monsieur Ugo Lapointe de l'UQAM)
  - ix. Enquêtes et sondages publics.
6. Que les commissaires du BAPE aient le mandat d'étudier les impacts et préoccupations en lien avec les projets connexes. Par exemple :
  - i. La relocalisation du quartier sud
  - ii. La nouvelle ligne électrique
  - iii. La restauration du passif de la East Malartic
  - iv. Etc.

Nous vous remercions du sérieux que vous portez à notre demande, en nous considérant comme un requérant d'audiences avec tous les droits que ce statut confère.

Merci de votre attention  
Cordialement

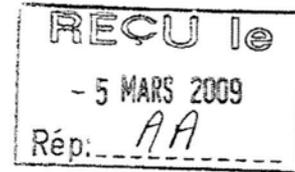


André Morin  
Candidat à la maîtrise en science de l'environnement à l'UQAM  
Membre du FISE

*Le FISE est une table de discussion, de prise de décision et de conseil par les candidats et les finissants de la maîtrise et du doctorat de l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'UQAM. Nous regroupons plus de 200 membres et travaillons activement avec différents organismes tant régionaux que provinciaux.*

c.c. Monsieur Pierre Renaud, Président du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec, pierre.renaud@bape.gouv.qc.ca





Malartic, 26 février 2009

*Acc. réception dans le  
 - à un être  
 d'un ap...*

Cabinet du ministre  
 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
 Édifice Marie-Guyart  
 675, boulevard René-Lévesque Est, 30 étage  
 Québec (Québec) G1R 5V7

À qui de droit,

Je me nomme Gilles Lecomte et je suis un ancien résident du quartier sud de la ville de Malartic. J' ai vendu ma maison à la compagnie Osisko car ma demeure devait être relocalisée et cela me causait d'énormes problèmes. Je me suis donc établi dans le village voisin car l'idée du mine à ciel ouvert me fait également très peur, pour moi mais aussi pour tout les citoyens de Malartic. Je suis présentement un mineur à la retraite qui a travailler 36 ans dans ce domaine.

Je ne suis pas contre le projet, par contre je m' interroge sérieusement sur la sécurité et la tranquillité des résidents. Je peu vous assurer que la ville de Malartic possède plusieurs galeries souterraines qui par le passé certaines d' entre elles se sont effondrées sans qu'il y est eu dynamitage. La cause est que le terrain est instable a quelques endroits et qu'il est très difficile de pouvoir prévoir les affaissement car un systomgraphe nous avertis seulement qu'après l'effondrement. Il y a plusieurs années certaines maisons de la ville ont du être déménagés.

Je suis vraiment inquiet, j'ai travailler sous terre et j'ai pu constater l'énormité des chantiers d' abatages dans le secteur de la ville de Malartic. Lorsqu'il y aura dynamitage, j'ai très peur que les pilliers souterrains cèdent, ce qui pourrait causer d'énormes dommages et encore pire des pertes humaines. Je suis d'autant plus préoccupé car mes 2 enfants et leurs familles y sont résident.

Mon but n'est pas d'alarmer personne, je demande seulement que la compagnie Osisko et le gouvernement puissent vérifier et prendre des mesures concrètes pour nous garantir à 100% avec preuves à l'appui, que malgré tout, qu' il n'y aura pas d'éboulements possible.

Vous remerciant d'avoir pris attention à cette lettre,

Respectueusement,

Gilles Lecomte

P.S Veuillez m'excusez pour les fautes du à un manque de scolarité.



Dubuisson le 27 février 2009

Madame Line Beauchamp, ministre  
 Cabinet de la ministre  
 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
 Édifice Marie-Guyart  
 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
 Québec P. Québec  
 G1R 5V7

Objet : Demande pour être entendue devant le BAPE

Madame la ministre,

J'ai pris connaissance du communiqué de votre ministère qui confirmait que des audiences se tiendraient relativement au projet de la mine Osisko à Malartic. Je souhaiterais être entendue lors des dites audiences. Le projet me touche au plus haut point, tant sur le plan personnel que professionnel.

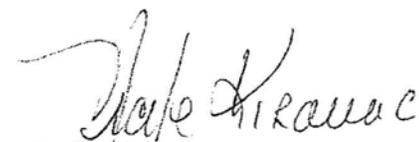
Sur le plan personnel précisons immédiatement que je suis native de Malartic. Mes parents y sont arrivés en 1944 et y ont vécu jusqu'à leur décès. Mon père y a été mineur pendant plus de 30 ans soit jusqu'à son décès. Le monde minier de Malartic, celui des mineurs et des familles de mineur, je connais depuis toujours. J'ai connu la prospérité de la ville avec les six mines d'or à Malartic, j'en ai connu aussi les fermetures. J'ai aussi vu les 6,800 habitants de Malartic diminuer à 3,800 h. faute de travail. J'ai connu la poussière de mine sur la ville lors des forts vents, j'ai connu les grandes étendues de résidus miniers que nous appelions la slam. Je pourrais ainsi allonger sur des pages et des pages les réalités d'une ville minière tant dans ces aspects positifs que négatifs.

Sur le plan professionnel, j'ai d'abord travaillé comme enseignante à l'école secondaire St-Martin de Malartic que j'avais fréquentée comme mes trois frères et sept sœurs. Cette école est une des cinq institutions qui doit disparaître pour laisser place à la fosse du

*projet Osisko. Par la suite, comme avocate pendant de vingt deux ans, je comptais une très nombreuse clientèle de Malartic. Retraitée de la pratique depuis trois ans, les citoyens de Malartic ont vite sollicité mon aide face au promoteur minier qui les plaçait seuls devant une situation de fait pouvant facilement leur causer d'importants préjudices. Ils voulaient et veulent toujours comprendre leurs droits. J'ai accepté d'agir bénévolement comme personne ressource auprès de Comité de vigilance de Malartic depuis maintenant près de deux ans.*

*J'ai des questions personnelles à poser, j'ai des commentaires et des observations à faire, j'ai aussi de grandes inquiétudes. Si le passé est garant de l'avenir, j'aimerais bien être rassurée car le passé n'a rien pour le faire.*

*En terminant, je prie d'agréer mes salutations respectueuses.*

  
*Nicole Kirouac*



Rouyn-Noranda, vendredi 27 février 2009

**Madame Line Beauchamp**

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : (418) 521-3911  
Télécopieur : (418) 643-4143  
[line.beauchamp@mddep.gouv.qc.ca](mailto:line.beauchamp@mddep.gouv.qc.ca)

**Objet : Demande d'audience publique pour le projet de mine d'or à ciel ouvert  
Canadian Malartic**

Madame la Ministre,

Le Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT) vous demande, par la présente, que des audiences publiques soient tenues par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet de mine d'or à ciel ouvert d'Osisko à Malartic, en Abitibi-Témiscamingue.

**Justifications de notre demande**

L'envergure de ce projet, le type d'exploitation proposée ainsi que de ses conséquences potentielles pour la population et l'environnement représentent du jamais vu au Québec. Cela mérite, à notre avis, un examen public approfondi, transparent et impartial de la part du BAPE. Ce projet minier à ciel ouvert de type « fort tonnage faible teneur » constituerait un important précédent, et ce même en Abitibi-Témiscamingue, une région qui compte déjà plus de 100 mines de métaux à ce jour.

La compagnie minière Osisko propose d'extraire le minerai directement du territoire de la municipalité de Malartic sur une période allant de 9 à 14 ans. Ce projet produirait une quantité des déchets miniers hors du commun. C'est en effet, 120 000 tonnes de roches qui seront extraites chaque jour à la dynamite et transportées par près de 600 voyages de camion, plus de 25 millions de litres d'eau qui seront utilisés à l'usine de traitement et près de 11 tonnes de cyanure qui serviront à la dissolution de l'or (en plus d'autres quantités importantes d'énergie et de produits chimiques nécessaires au traitement du

mineral). À la fin des ses opérations, la compagnie laisserait derrière elle à la fois une montagne de résidus miniers et un trou de 2 km de long, par 0,8 km de large et de 400 m de profondeur!

Il s'agit, vous en conviendrez Madame la ministre, d'un projet pharaonique qui nous conduit à poser de sérieuses questions quant à ses impacts potentiels pour la société et l'environnement :

- En tout premier lieu, nous sommes très inquiétés par le fait que l'entreprise Osisko ait débuté le déplacement des 200 résidences et la construction de 5 institutions publiques avant que ledit projet n'ait été examiné par le BAPE et approuvé par l'État québécois. Tout se passe comme si les autorisations nécessaires avaient déjà été accordées! À quoi servent alors les audiences publiques? Est-ce que ce scénario pourrait se répéter à Val d'Or, Cadillac, Rouyn-Noranda ou ailleurs au Québec?
- L'ensemble des bénéfices économiques à long terme pour la population de Malartic en justifient-ils les impacts environnementaux et sociaux entraînés par un tel projet?
- Ne pourrait-il pas y avoir une mine souterraine puisque les connaissances concentrées en Abitibi-Témiscamingue sont à l'avant-garde dans ce domaine?
- Si cette alternative ne pouvait être raisonnablement envisagée, a-t-on analysé la possibilité de combler la fosse à la fin du projet?
- Quels sont les risques pour l'eau de la nappe phréatique mais aussi des rivières et points d'eau entourant le site du projet?
- Quels risques occasionnerait la présence de tout ce cyanure pour la santé de la population?
- Quels seraient les impacts des poussières, du bruit et des vibrations sur les infrastructures (bâtiments, routes, aqueduc, etc) de même que sur la santé et la qualité de vie de la population de Malartic?

C'est afin de nous faire entendre sur toutes ces considérations que nous vous demandons :

1. De nous considérer comme un requérant d'audiences avec tous les droits que ce statut confère ;
2. Afin que la population puisse bénéficier de tout le temps dont elle dispose, de demander au président du Bape et par-delà au président de la Commission d'examen de bien vouloir reporter les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> séances du BAPE d'un mois, sans pour autant modifier l'échéance finale du rapport de la Commission qui a jusqu'au 9 juillet pour le remettre:

3. De faire tout en votre pouvoir pour faciliter et promouvoir une participation effective des citoyens et des organismes lors de ces audiences publiques, notamment :

a) en rendant disponible une **aide financière** pour favoriser la participation des organismes à mission environnementale<sup>1</sup> et

b) en rendant disponible un **service de vidéoconférence interactif** (ou *webcam*) permettant la participation à distance d'experts et/ou d'organismes qui ne pourront se déplacer lors des soirées d'audience.

En vous rappelant, Madame la ministre, que le Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue représente presque l'ensemble des organismes communautaires de notre grande région. Par le biais de ses membres, c'est plus de 140 organisations qui oeuvrent, au jour le jour, à la transformation de notre société dans l'optique d'une plus grande justice sociale. Ces groupes travaillent tant en défense de droits, qu'en santé et services sociaux, en écologie et en solidarité internationale. Le RÉPAT est donc au service des intérêts de tous ces groupes mais aussi des populations avec lesquelles ceux-ci remplissent leur mission.

Merci de votre attention,

Philippe Marquis  
Agent sociopolitique  
Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue

***Pour information :***

Philippe Marquis  
Agent sociopolitique  
Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue  
332, rue Perreault est, bureau 10  
Rouyn-Noranda, Québec J9X 3C6  
tél : 819-762-3114

c.c. Monsieur Pierre Renaud, Président du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec, [pierre.renaud@bape.gouv.qc.ca](mailto:pierre.renaud@bape.gouv.qc.ca)

---

<sup>1</sup> En suivant une formule similaire à celle qui avait été proposée pour les audiences publiques du projet hydroélectrique de la rivière Romaine : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/Infuseur/communiqué.asp?no=1444>.



Le 3 mars 2009

MRC La Vallée-de-l'Or 6211-08-005

Ministre Line Beauchamp, Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>étage</sup>  
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Demande d'audience publique pour le Projet minier aurifère Canadian Malartic et la relocalisation de 200 résidences et 5 institutions publiques**

Bonjour,

La présente vise à vous exposer nos inquiétudes et nos interrogations concernant le projet de mine à ciel ouvert de la Corporation minière Osisko, prévu dans notre ville, à Malartic.

Sachez d'abord que mon conjoint et moi vivons à Malartic depuis notre tendre enfance. Après avoir quitté la région quelques années afin de poursuivre nos études, nous avons choisi d'y revenir pour vivre auprès de nos parents, de notre famille immédiate et surtout, parce que nous sommes convaincus que Malartic et la région nous procurent une qualité de vie exceptionnelle et de surcroît, un mode de vie sain et équilibré. C'est pourquoi nous avons choisi Malartic afin de nous y établir définitivement et d'y fonder notre famille il y a de cela près de 15 ans. Aujourd'hui, nous sommes les parents de quatre magnifiques enfants de 3 à 12 ans.

Vous comprendrez donc que les préoccupations dont nous vous ferons état plus bas nous concernent au plus haut point, puisqu'elles touchent non seulement notre propre qualité de vie mais surtout celle de nos enfants, de nos parents, de nos frères et sœurs, de nos oncles et tantes, de nos neveux et nos nièces, de nos amis, enfin, de tous ceux qui nous sont chers.

Voici donc les questionnements que nous avons :

1. Est-ce que la **qualité de l'eau potable** et la **quantité disponible** peuvent être affectées pendant et après la durée de vie du projet Osisko ? Quels sont les risques de contamination et par quels produits ou substances ? Qui s'occupera de veiller à la santé des citoyens qui s'alimentent en eau potable ? Est-ce que les normes acceptables selon le gouvernement sont à un seuil vraiment acceptable ? Existe-il des études épidémiologiques pour appuyer les normes acceptables ? Sinon, comment faites-vous pour juger si vos normes sont garanties et non nuisibles à la santé ?

Nous aimerions ici ramener le cas de la ville de Shannon en banlieue de Québec, où les citoyens de cette municipalité ont bu une eau contaminée au TCE (trichloréthylène), un puissant solvant industriel utilisé dans la fabrication d'armes par la Défense nationale et des sous-traitants à ValCartier. Ce produit, après avoir été déversé pendant des décennies dans la nature environnante, a fini par contaminer la nappe phréatique alimentant en eau les citoyens de Shannon. Le gouvernement était au courant de la contamination de l'eau depuis 30 ans, mais aucun avis à la population n'a été émis, par crainte d'alerter indûment les gens. Ce sont les citoyens eux-mêmes qui l'ont découvert. La contamination au TCE était de plus de 180 fois plus élevée que la norme acceptable. Résultat : des centaines de maladies, de décès inexpliqués, des cas de cancer. Vous comprenez alors notre crainte face aux risques de contamination...

2. Est-ce que la **qualité de l'air** peut être nuisible à la santé (particules fines, gaz, essence, ou tout autre substances nocives) ? Quels sont les risques et les niveaux acceptables ? Comment peut-on s'assurer que la qualité de l'air ne sera jamais nuisible à la santé ?

3. Y aura-t-il des **camions lourds** ou autres camions remorques qui devront voyager à l'intérieur de la ville ?
4. Qu'en est-il du **bruit** : est-ce que nous serons incommodés par le bruit ? Y aura-t-il toujours du bruit ? Quels sont les niveaux acceptables et qui s'occupera de les faire respecter ?
5. Y a-t-il **d'autres projets de fosse** pressentis près de Malartic par la minière Osisko ? Si oui, seront-ils assujettis à d'autres audiences publiques ? Quand pourraient-ils être réalisés ? Une autre partie de la ville pourrait-elle être relocalisée ? Est-ce que la route 117 sera détournée de sorte que la circulation sur cette route ne passera plus dans le centre-ville de Malartic ?
6. Quel **compostage** prévoyez-vous utiliser pour réaliser l'épaissis ? D'où proviendra-t-il ? Comment êtes-vous sûr qu'il sera toujours en quantité suffisante pour réaliser l'épaissis ? Est-ce que le **parc à résidus minier** aura des impacts négatifs sur la faune et la flore ? Si oui, lesquels et à quels niveaux ?
7. Sur le site Internet du BAPE, il est clairement inscrit que « l'une des principales répercussions du projet sur le milieu humain concerne la relocalisation du secteur sud de Malartic qui comprend environ deux cents bâtiments résidentiels et quelques institutions publiques. » Pourtant, Mme Renée Loiselle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a clairement indiqué, lors de la séance d'information publique du BAPE le 5 février dernier, que la relocalisation ne fait pas partie de l'étude d'impact environnemental puisqu'il s'agit d'une entente de gré à gré entre Osisko et les résidents concernés. Par conséquent, nous ne pouvons empêcher une compagnie d'agir comme promoteur immobilier. Ne croyez-vous pas que cette relocalisation aurait dû se faire une fois les permis d'opération de la mine obtenus ? Cette façon de procéder créera-t-elle des précédents en région et au Québec ? Ne croyez-vous pas que les citoyens de Malartic soient pris en otage en quelque sorte et ne force-t-elle pas le gouvernement à aller plus rapidement de l'avant dans le projet de mine à ciel ouvert ? Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le gouvernement n'a pas régi dès le départ la compagnie Osisko ?
8. N'est-il pas vrai que les dés soient pipés d'avance, tel que l'affirme la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine !* dans son communiqué de presse du 26 février dernier ? Est-ce que le gouvernement a déjà pris la décision d'accorder tous les permis à la Corporation minière Osisko, cela même avant la tenue des audiences publiques ? Est-ce que les audiences publiques peuvent changer quoi que ce soit dans ce projet ?
9. Pourquoi n'y a-t-il pas eu un vrai débat public concernant la mise sur pied de mines à ciel ouvert en Abitibi-Témiscamingue ?
10. Qu'advient-il du trou après le projet ou encore si l'exploitation prend fin avant la fin du projet ? Vous comprenez très bien que nous ne voulons laisser en héritage à nos enfants une ville avec un trou inutilisé ou des parcs à résidus orphelins ? Quelles sont les garanties que nous aurons pour le jour d'après ?

Nous souhaitons vivement que les préoccupations soulevées soient prises en considération et que des experts indépendants soient interpellés par le BAPE afin de les valider. Il en va de notre santé, de notre avenir, de notre qualité de vie.

Nous voulons croire en votre impartialité et vous prions de recevoir, Madame la ministre, nos salutations distinguées.

Julie Charlebois & Pierre Routhier



... parce qu'on dépend de l'environnement.

Le mardi, 3 mars 2009

**Madame Line Beauchamp**

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
[line.beauchamp@mddep.gouv.qc.ca](mailto:line.beauchamp@mddep.gouv.qc.ca)

**Objet : Demande d'audience publique pour le projet de mine d'or à ciel ouvert Canadian Malartic**

Par la présente, le Groupe éco-citoyen de Rouyn-Noranda (GÉCO) vous demande que des audiences publiques soient tenues par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet de mine d'or à ciel ouvert d'Osisko à Malartic, en Abitibi-Témiscamingue.

**Justification de notre demande**

L'envergure de ce projet, le type d'exploitation proposée ainsi que de ses conséquences potentielles pour la population et l'environnement représentent du jamais vu au Québec. Cela mérite, à notre avis, un examen public approfondi, transparent et impartial de la part du BAPE. Ce projet minier à ciel ouvert de type « fort tonnage faible teneur » constituerait un important précédent, qui risque d'ouvrir la porte à ce mode d'exploitation en Abitibi-Témiscamingue, où plus de 150 mines ont déjà été exploitées et recèle en ce sens un lourd héritage du point de vue environnemental.

La compagnie minière Osisko propose d'extraire le minerai directement du territoire de la municipalité de Malartic sur une période allant de 9 à 14 ans. Ce projet produirait une quantité des déchets miniers hors du commun. C'est en effet, 120 000 tonnes de roches qui seront extraites chaque jour à la dynamite et transportées par près de 600 voyages de camion, plus de 25 millions de litres d'eau qui seront utilisés à l'usine

## ... parce qu'on dépend de l'environnement

de traitement et près de 11 tonnes de cyanure qui serviront à la dissolution de l'or (en plus d'autres quantités importantes d'énergie et de produits chimiques nécessaires au traitement du minerai). À la fin des ses opérations, la compagnie laisserait derrière elle à la fois une montagne de résidus miniers, de quoi ensevelir la route 117, de Montréal à Malartic, sous 50 mètres de matériel, et un trou de 2 km de long, par 0,8 km de large et de 400 m de profondeur.

Il s'agit, vous en conviendrez Madame la ministre, d'un projet extraordinaire qui suscite de sérieuses questions quant à ses impacts potentiels pour la société et l'environnement. L'ensemble des bénéfices potentiels en justifient-ils les impacts, les risques et les incertitudes résiduels pour les générations actuelles et celles à venir? A-t-on analysé tous les scénarios possibles pour la restauration de la fosse et des résidus miniers? Quels sont les impacts globaux de ce type de mine comparativement à une mine souterraine? Quels sont les risques et les conséquences pour les nappes phréatiques et les cours d'eau en aval du site minier? Quel est l'impact global sur le bassin versant? Quels sont les risques associés à l'utilisation de quantités importantes de cyanure? Quels sont les risques pour la santé humaine? Quels sont les impacts potentiels des poussières, du bruit et des vibrations sur la santé et la qualité de vie des citoyens? Quelles autres modèles ou expériences à travers le monde pourraient nous convaincre de la viabilité à long terme de ce type de développement pour nos communautés et notre environnement? Voilà autant de questions qui préoccupent le GÉCO et qui demeurent toujours sans réponse claire.

C'est afin de nous faire entendre sur toutes ces considérations que nous vous demandons :

- De nous considérer comme un requérant d'audiences avec tous les droits que ce statut confère ;
- De demander au président du BAPE et par-delà au président de la Commission d'examen, de bien vouloir reporter les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> séances du BAPE d'un mois, si possible, sans pour autant modifier l'échéance finale du rapport de la Commission qui a jusqu'au 9 juillet pour le remettre;
- De faire tout en votre pouvoir pour faciliter et promouvoir une participation effective des citoyens et des organismes lors de ces audiences publiques, notamment :
  - a) en rendant disponible une aide financière pour favoriser la participation des organismes à mission environnementale<sup>1</sup> et

---

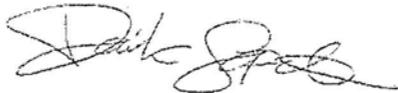
<sup>1</sup> En suivant une formule similaire à celle qui avait été proposée pour les audiences publiques du projet hydroélectrique de la rivière Romaine : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu.asp?ng=1444>.

... parce qu'on dépend de l'environnement

b) en rendant disponible un service de vidéoconférence interactif (ou webcam) permettant la participation à distance d'experts et/ou d'organismes qui ne pourront se déplacer lors des soirées d'audience.

Le GÉCO est un organisme sans but lucratif comptant plus de 200 membres individuels et corporatifs dont la mission est de sensibiliser la population à l'importance de préserver l'environnement par l'action citoyenne afin de permettre aux générations présentes et futures d'évoluer dans un milieu de vie sain. Ainsi, comme la protection de l'environnement n'est possible que dans un monde solidaire, le GÉCO se demande si les mines à ciel ouvert s'insèrent dans une logique de développement durable, dont vous faites un principe fondamentale de votre ministère?

Merci de votre attention,



Danik Laporte  
Président du Groupe éco-citoyen de Rouyn-Noranda

c.c. Monsieur Pierre Renaud, Président du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec, pierre.renaud@bape.gouv.qc.ca

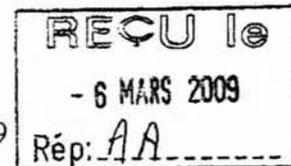
Groupe Éco-citoyen de Rouyn-Noranda  
167-A avenue Principale, bureau 201, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P6  
819.279.8761 [info@geco-rn.org](mailto:info@geco-rn.org) [www.geco-rn.org](http://www.geco-rn.org)

Papier recyclé 100 % post consommation





LA MAISON DE LA FAMILLE DE MALARTIC INC.  
161 avenue Abitibi, C.P. 638, Malartic (Québec) J0Y 1Z0  
Téléphone : (819) 757-6755 Télécopieur : (819) 757-6855  
Courriel : mfmalartic@tlb.sympatico.ca



Malartic le 3 mars 2009

Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

**260** **CR3.21**  
Projet minier aurifère Canadian Malartic

MRC La Vallée-de-l'Or 6211-08-005

Objet : Demande d'audience publique – Projet Osisko

La Maison de la Famille de Malartic est un organisme communautaire dont la mission est de contribuer au mieux-être de chacun des membres de la famille par le soutien et l'enrichissement de l'expérience parentale. Depuis sa création en 1995, nous rejoignons annuellement tout près de 80 familles soit entre 200 et 250 personnes, adultes et enfants de Malartic et des environs dans le cadre de nos activités.

En tant qu'organisme famille, nous nous préoccupons de la qualité de vie des enfants, des parents et des grands-parents de notre secteur. La Maison de la Famille est d'ailleurs un acteur très impliqué dans la communauté par sa collaboration à divers comités (Malartic en Santé, politique familiale, table jeunesse, table intersectorielle famille, Québec en forme, etc). De concert avec le milieu, nous travaillons à favoriser la création d'environnements favorables au plein épanouissement des familles. Nous sommes donc très sensibles et préoccupés par tout ce changement qui se vit présentement à Malartic dans le cadre du projet de mine à ciel ouvert de la compagnie Osisko.

À cet effet, nous désirons faire une demande d'audience publique afin d'obtenir plus d'informations concernant les impacts à long terme de ce projet, principalement sur la santé des enfants et des familles qui demeureront à proximité de la mine. Nous aimerions en savoir plus sur les sujets suivants :

#### 1. Le cyanure :

Nous savons que 30% du cyanure (qui est un produit dangereux pour les humains, les animaux et la couche végétale) sera rejeté dans l'atmosphère. Alors nous nous questionnons sur la santé de nos familles et principalement celle des jeunes enfants, de ceux à naître et même des femmes enceintes. Quelles sont les dispositions que la compagnie Osisko prendra pour s'assurer qu'il n'y ait pas de danger pour notre santé physique? Comment sera entreposé le cyanure?

## **2. L'eau :**

Le cyanure et les autres déchets toxiques seront déversés dans le bassin. Ce bassin sera-t-il sécuritaire? De quelle façon allez-vous vous assurer que le bassin utilisé sera étanche et que la nappe phréatique ne sera pas polluée?

## **3. Les émanations d'essence :**

Nous savons tous qu'un projet de cette envergure, nécessitera l'utilisation de plusieurs camions et machines qui fonctionneront à l'essence ce qui augmente la pollution de gaz carbonique dans l'atmosphère. Quel est votre plan vert pour absorber cette pollution? Sachant que les arbres peuvent absorber une quantité de cette pollution, est-ce que vous comptez reboiser suffisamment pour contrer ces effets?

## **4. Impacts à long terme :**

Nous sommes également préoccupés par les effets à long terme sur la santé des individus et aimerions en savoir davantage. Existe-t-il des études longitudinales réalisées dans le cadre de projets similaires et qui traitent de la santé de la population?

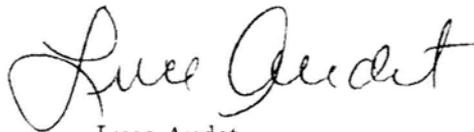
## **5. Suivi du projet :**

Est-ce qu'il y aura des spécialistes indépendants qui feront la surveillance du projet afin de s'assurer de la conformité des normes en vigueur (nappe phréatique, émanations atmosphériques).

Espérant que nos demandes soient entendues et que nous puissions avoir des réponses à nos questionnements et préoccupations.



Marlene Ladouceur  
Présidente



Luce Audet  
Coordonnatrice